



PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL –

25 Janvier 2022 à 16 H – MAISON DE LA TRUFFE A CUZANCE

Sont présents : Mesdames, Messieurs Jean DELVERT, Jean-Vincent FEIX, Guy FLOIRAC, Jean Luc LABORIE, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Guy MISPOULET, Gaëligue JOS, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Christian DAURAT, Alain LALBIAT

Représentés : néant

Absents excusés : Jacques BOULONNE, Gabrielle COLLIGNON, Annie CAVIER, Olivier VITRAC

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DAURAT

Date de la convocation : 18 Janvier 2022

M. Jean-Luc LABORIE, Président, remercie les délégués présents ; il rappelle les nombreuses réunions programmées pour 2022 concernant notamment :

- ✓ le projet de réalimentation, les prochaines acquisitions de parcelles
- ✓ le schéma directeur
- ✓ le mode de gestion à mettre en place pour la fin de l'année
- ✓ la poursuite des travaux en cours

M. J-Luc LABORIE expose ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 08 Décembre 2021
- Projet de réalimentation du Causse de MARTEL :
 - Demande DETR 2022
 - Acquisitions parcelles :
 - Parcelle AK 268 – Scourtils ST DENIS LES MARTEL – 800 m² - 6 € le m²
 - Parcelle A 486 – Gaillard BALADOU – 2315 M² - 4 € le m²
 - Gaillard BALADOU - 1 087 M² - 4 € le m² :
 - Parcelle A N°864 - en partie soit une surface de 259 m²
 - Parcelle A N°482 - en partie soit une surface de 828 m²
 - Parcelle AY 178 - Puy d'Arquié MARTEL – 1 600 M² - 5 € le m²

- Parcelle AW N° 78 - Croix Rempart MARTEL – (Approximativement 4000 M²) - 5 € le m²
- Schéma directeur : cahier des charges
- Ressources Humaines :
 - Présentation à titre informatif des lignes directrices de gestion (arrêté du Président en date du 20 Décembre 2021)
 - Complément Organisation temps de travail (délibération du 24/09/2021)
 - Désignation Assistant de Prévention – Réalisation du document unique avec le CDG46
- Point sur travaux – Qualité de l'eau
- Point sur décisions du Président
- Informations et Questions diverses

Approbation PV séance du 08 Décembre 2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 08 Décembre 2021.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Christian DAURAT qui accepte.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président rappelle le dépôt de 2 dossiers de demande de DETR en Décembre :

- pour les travaux en cours à MARTEL – Secteur de la porte Penche
- pour ceux à venir à LACHAPELLE-AUZAC (complément de la tranche actuelle) en partenariat avec la Mairie de SOUILLAC

Les 2 dossiers sont complets.

Pour le projet de réalimentation du Causse de MARTEL, le dossier est finalisé, nous devons le déposer avant le 31 Janvier.

Cela concerne, la sécurisation du territoire des Eaux du Doux et celle du VIGNON en QUERCY.

Sollicitation D.E.T.R. 2022 - Travaux d'eau potable : Sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ancienne commune des Quatre Routes du Lot, et de l'ancien SIAEP des Eaux du Doux (DE 2022 01 001)

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de l'ancienne commune des Quatre Routes du Lot et de l'ancien SIAEP des Eaux du Doux.

Il fait part de la nécessité d'intervenir sur ces secteurs, très impactés en période de sécheresse.

M. Christian DAURAT demande des précisions sur le diamètre de la canalisation pour la réalimentation du château d'eau de Costebille (réservoir bas service des 4 Routes).

Mme Mireille BOURRASSE donnera des précisions sur les travaux d'interconnexion (Cazillac / 4 Routes) lors de la prochaine réunion.

Le coût total de l'opération est estimé à un montant hors taxes de : 1 668 300 Euros.

Il informe l'assemblée que cette opération pourrait être éligible à la DETR 2022.

Le taux de subventions annoncé est de 30 %.

Afin de pouvoir en bénéficier, il convient de déposer le dossier de demande de subventions à la Préfecture, dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel :

| | | |
|--|---|-------------------|
| DETR | 30 % du montant estimatif « travaux + maîtrise d'œuvre » => 29 % du coût d'opération | 476 047.01 € HT |
| Autofinancement | | |
| Fonds propres | 13 % du coût d'opération | 224 442.99 € HT |
| Emprunt | 58 % | 967 810.00 € HT |
| Total coût prévisionnel de l'opération | 100 % | 1 668 300.00 € HT |

Le Conseil Syndical du SMECMVD :

- 1) approuve le projet, pour un montant hors taxes de 1 668 300 Euros, tel qu'il lui est présenté,
- 2) sollicite une aide financière de 30 % de l'Etat, via la DETR 2022, pour la réalisation du projet, sur la base d'un coût (travaux + honoraires de maîtrise d'œuvre) de 1 586 823.37 Euros hors taxes,
- 3) approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté.

| | | | | | | | | |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|
| VOTES | Pour | 13 | Contre | 0 | Abstentions | 0 | Refus de vote | 0 |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme Gaëligue JOS Conseillère départementale informe l'assemblée de la provision faite par le Département pour le financement des investissements structurants. Lors du dépôt du dossier de demande de subventions auprès du Département, un exemplaire de celui-ci sera transmis à Mme G. JOS.

Achat de la parcelle cadastrée Section AK N° 268 située à les Scourtils - SAINT DENIS LES MARTEL (Lot) - appartenant à Mme Nicole CLOUX domiciliée les Scourtils 46600 ST DENIS LES MARTEL (DE 2022 01 002)

Présentation par M. M. LEVET Vice-Président

M M. LEVET rappelle le changement de stratégie avec l'implantation du futur réservoir à la Croix Rempart, et non au Puy d'Arquié cela évitant plusieurs ouvrages notamment le surpresseur des Bourrières et la construction d'un nouvel ouvrage à Malepique.

Il indique que la parcelle de terrain sise « les Scourtils » à 46600 ST DENIS LES MARTEL cadastrée Section AK N° 268 d'une superficie de 800 m² appartenant à Mme Nicole CLOUX domiciliée les Scourtils 46600 ST DENIS LES MARTEL pourra être achetée par le S.M.E.C.M.V.D.

Lors de sa rencontre avec Mme Nicole CLOUX, un accord a été trouvé, sur la base de 6 Euros le m².

Une convention a été signée le 14 Octobre 2021 ; un accord pour l'occupation des parcelles AK 169 pour 126 m² et 170 pour 966 m² pendant les travaux avec un dédommagement de 200 Euros par an a également été conclu.

après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- mandate et autorise Monsieur le Président, pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AK N° 268 - Commune de SAINT DENIS LES MARTEL d'une superficie de 800 m² au prix de 6 €uros le m² soit 4 800 €uros .

M. Guy MISPOULET Vice-Président indique qu'une analyse du pont est à prévoir avant la réalisation des travaux.

| | | | | | | | | |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|
| VOTES | Pour | 13 | Contre | 0 | Abstentions | 0 | Refus de vote | 0 |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Achat de la parcelle située à Gaillard BALADOU (Lot) - Section A N° 486- appartenant à Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND, M. Romain PECHEYRAND. (DE 2022 01 003)

M. M. LEVET rappelle que la parcelle de terrain sise « Gaillard » à 46600 BALADOU cadastrée Section A N° 486 d'une superficie de 2 315 M² appartenant à :

- Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND domiciliée 3 Rue de la Poutine 46600 MONTVALENT
- M. Achille PECHEYRAND domicilié 5 Rue de la Poutine 46600 MONTVALENT
- M. Romain PECHEYRAND domicilié 665 Av Martin Malvy 46200 SOUILLAC

pourra être achetée ; lors de sa rencontre avec Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND et M. Romain PECHEYRAND un accord a été trouvé, sur la base de 4 €uros le m².

après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- mandate et autorise M. le Président, pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle située à Gaillard BALADOU (Lot) - Section A N° 486 appartenant à Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND et M. Romain PECHEYRAND d'une superficie de 2 315 M² au prix de 4 €uros le m² soit 9 260.00 €uros.

| | | | | | | | | |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|
| VOTES | Pour | 13 | Contre | 0 | Abstentions | 0 | Refus de vote | 0 |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Concernant les achats de parcelles à Mme Nathalie LAMIC et M. Francis DELPY une rencontre est à programmer.

Pour l'acquisition sur le secteur de la Croix Rempart, M. Guy GRANDOU a donné son accord ; les levés topographiques auront lieu demain, Mercredi 26 Janvier.

M. M. LEVET propose de valider le prix d'achat de ces parcelles comme suit :

- Parcelle AY 178 - Puy d'Arquié MARTEL – 1 600 M² - 5 € le m²
- Gaillard BALADOU - 1 087 m² - 4 € le m² :
 - Parcelle A N°864 - en partie soit une surface de 259 m²
 - Parcelle A N°482 - en partie soit une surface de 828 m²
- Parcelle AW N° 78 - Croix Rempart MARTEL – surface à déterminer - 5 € le m²

| | | | | | | | | |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|
| VOTES | Pour | 13 | Contre | 0 | Abstentions | 0 | Refus de vote | 0 |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation par Mme Mireille BOURRASSE – Directrice technique

Mme M. BOURRASSE rappelle qu'il est envisagé d'établir le schéma directeur d'eau potable du S.M.E.C.M.V.D. accompagné d'un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Ces documents sont indispensables pour pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau.

Le Schéma Directeur est un document de planification à l'échelle du territoire permettant :

- de cerner les différents enjeux.
- et de hiérarchiser les investissements à réaliser à court et moyen terme.

Le S.M.E.C.M.V.D. étant une structure récente, les élus ont besoin d'un document de planification à l'échelle du territoire leur permettant de cerner les différents enjeux et de hiérarchiser les investissements à réaliser à court et moyen terme.

Le programme de réalimentation structure les prochains programmes d'investissement du syndicat, néanmoins le syndicat s'interroge sur la programmation des travaux en lien avec les autres besoins potentiels du territoire notamment :

- le captage complémentaire des Eaux du Doux afin de déterminer les études qui pourraient être menées pour diagnostiquer son utilité ou non dans le futur.
- l'interconnexion avec la commune de Floirac afin de diversifier les ressources (vers les Scanneaux ou vers le SM du Ségala Limargue).
- la conservation de la ressource de Lasvaux au regard des coûts de mise en conformité et des difficultés éventuelles (foncier, activités à proximité, contexte hydrogéologique,...) pour la protéger.
- les nouvelles priorités en termes de renouvellement quantitatif des réseaux et impact de la prise en compte de la problématique CVM sur cette programmation.
le manganèse sur la ressource de Gourdou.
- la possibilité de sécurisation de certains secteurs jugés stratégiques/prioritaires par des maillages intérieurs et/ou par des interconnexions avec des réseaux limitrophes ;
- l'émergence de demandes éventuelles de sécurisation en périphérie du périmètre syndical.

Quatre phases sont prévues afin d'élaborer le schéma directeur :

- Phase n°1 : un audit du patrimoine (recueil et analyse des données existantes) ;
- Phase n°2 : des simulations sur le réseau en l'état actuel et futur à partir d'une modélisation hydraulique (associée à une campagne de mesure prévue en tranche optionnelle n°1) ;
- Phase n°3 : réalisation d'une étude technico économique et comparative de différents scénarii
- Phase n°4 : établissement du schéma directeur, notamment une proposition d'un programme de travaux hiérarchisés et son impact sur le prix de l'eau.

En tranche optionnelle 2, il sera étudié la problématique CVM. L'objectif est d'établir le plan d'actions correctives de long terme permettant de rétablir de façon pérenne la conformité de l'eau distribuée. Le plan d'action se traduit majoritairement par un échéancier de travaux de remplacement des tronçons de canalisations en PVC à l'origine de dépassements de la norme en CVM dans l'eau.

Il est prévu également en tranche optionnelle n°3 concernant l'élaboration du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux du S.M.E.C.M.V.D. afin d'établir un état des lieux technique et organisationnel du service, l'étude des dangers et des risques associés pour élaborer ensuite un plan d'action. Il s'agit d'une démarche de gestion préventive afin d'améliorer et fiabiliser la sécurité sanitaire des eaux destinées à l'alimentation.

Monsieur le Président présente le cahier des charges et propose de lancer la consultation.

Cette étude est estimée à 70 000 € HT. Elle peut être subventionnée par le Département et l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- approuve le cahier des charges tel que présenté, **en annexe 1**
- sollicite les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Lot
- autorise et mandate Monsieur le Président pour réaliser toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

| | | | | | | | | |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|
| VOTES | Pour | 13 | Contre | 0 | Abstentions | 0 | Refus de vote | 0 |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. M. LEVET Vice-Président fait part de l'importance du schéma directeur qui valide la stratégie du Syndicat. C'est un prérequis à la présentation des dossiers de demande de financement.

Présentation à titre informatif des lignes directrices de gestion (arrêté du Président en date du 20 Décembre 2021)

Monsieur le Président rappelle que le document :

- a été transmis avec la convocation à la séance
- est obligatoire par la loi d'Aout 2019,
- sert à définir les règles en matière de ressources humaines

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Organisation temps de travail (en complément à la délibération du 24/09/2021) (DE 2022 01 008)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération relative au temps de travail en date du 24/09/2021 qui sera complétée par la présente délibération, :

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- Fixation de la durée hebdomadaire de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur est fixé à 35 heures par semaine pour l'ensemble des agents.

- Détermination du cycle de travail

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services est fixée de la manière suivante :

Les horaires de travail seront définis en accord avec l'autorité territoriale pour assurer la continuité de service.

- Service administratif

Du lundi au vendredi : 35 heures sur 5 jours

Plages horaires de 8h00 à 18h00

Pause méridienne obligatoire de 1 heure minimum.

- Service technique

Mise en place du forfait jour, comme l'une des modalités d'organisation de temps de travail, à compter du 1^{er} Octobre 2021, pour les agents relevant du cadre d'emploi des ingénieurs.

| | | | | | | | | |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|
| VOTES | Pour | 13 | Contre | 0 | Abstentions | 0 | Refus de vote | 0 |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation Assistant de Prévention – Réalisation du document unique avec le CDG46 (DE 2022 01 009)

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'entreprendre la démarche prévention au sein du SMECMVD avec le CDG46 par :

- la nomination d'un élu référent et de l'agent de prévention
- la rédaction du document unique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical

- désigne :

- Mme Gaëligue JOS, Elue référente
- Mme Jocelyne TEILHARD, Assistante de Prévention

- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'accomplissement de cette démarche notamment à la rédaction du document unique.

| | | | | | | | | |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|
| VOTES | Pour | 13 | Contre | 0 | Abstentions | 0 | Refus de vote | 0 |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point sur travaux – Qualité de l'eau

Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :

 Ouvrages : Présentation par M. Michel LEVET :

- ✓ Station du Marais : les travaux sont effectués ; la mise en service est prévue pour Février 2022. Concernant le transformateur, il sera déposé et installé à l'entrée de la station.
M. Jean-Vincent FEIX Vice-Président précise que les arbres seront coupés dans l'année (en période sèche).
- ✓ Réservoir de Parriche : l'accès est à refaire et une servitude de passage à prévoir.
- ✓ Bâche de Gourdou – SAINT SOZY : la garantie décennale a été déclenchée à la suite de la dégradation de surface du génie civil dans les bâches de reprise de la station de GOURDOU ; une expertise est réalisée ; procédure à poursuivre dès réception du rapport.

 Suivi des travaux canalisations : Présentation par M. Didier DELBREIL et M. Philippe CASTANET :

- ✓ Lamothe – Commune de LACHAPELLE-AUZAC : reprise des travaux en janvier
- ✓ Porte Penche MARTEL : travaux réalisés sans problème particulier
- ✓ Lotissement sur la Commune de GIGNAC : la Commune est maître d'ouvrage et le Syndicat auquel les

canalisations seront rétrocédées, assure le suivi. Mme M. BOURRASSE indique que les essais de pression sont corrects.

M. Jean-Luc LABORIE rappelle qu'il est important que Mme M. BOURRASSE soit informée et puissent suivre la réalisation des travaux, et ce de façon systématique.

M. Guy FLOIRAC Vice-Président propose de planifier avec les Bureau d'Etudes et entreprises, les travaux à réaliser, afin d'avoir une meilleure visibilité technique et financière.

Périmètre de protection, qualité de l'eau : Présentation par M. Jean-Vincent FEIX :

M. Jean-Vincent FEIX Vice-Président donne le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le Jeudi 13 Janvier 2022 avec la SAUR ; l'objet de celle-ci était la présentation de l'étude sur la présence de C.V.M. (chlorure de vinyle monomère) dans les canalisations, réalisée par le délégataire.

Il rappelle que les 4 Syndicats historiques avaient commandés cette étude. 100 points d'analyse ont été identifiés ; Ces résultats sont à affiner car il manque des portions de réseaux sur les secteurs de BORREZE, et des 4 Routes (Commune LE VIGNON EN QUERCY). La SAUR doit également réaliser celui de la Commune de FLOIRAC.

Informatique – numérique :

Installation du V.P.N. par le CDG46 pour un coût annuel de 171 € ; un VPN (Virtual Private Network) est un type de réseau informatique qui permet la création de liens directs sécurisés entre des ordinateurs distants ; ce réseau permet un télétravail dans de bonnes conditions (accès aux différents logiciels, documents...)

Point sur décisions Président prises depuis le dernier Conseil Syndical

3 décisions ont été prises :

| | | | | |
|------------|------------|---|------------|----------------------------|
| 03/12/2021 | DP_2021_22 | Déplacement de canalisation La Croix Mathieu MARTEL | 9 437.08 € | SAUR |
| 20/12/2021 | DP_2021_23 | Travaux de rénovation Bureaux loués à CAUVALDOR – Etage Maison CAUVALDOR SERVICES MARTEL | 3 306,00 € | ENTREPRISE AYMARD SOUILLAC |
| 06/01/2022 | DP_2022_01 | Achat Equipements - Bureaux loués à CAUVALDOR – Etage Maison CAUVALDOR SERVICES MARTEL | 1855,83 | BUREAU VALLEE BRIE |

Informations et Questions diverses

M. le Président indique que l'installation dans les nouveaux locaux est prévue pour le 1^{er} Février ; des travaux (réfection des sols) et achat de mobilier ont été réalisés.

Mme M. BOURRASSE fait part de la réunion avec la SAUR concernant le bilan des renouvellements sur les différents territoires des anciens syndicats et la Commune de FLOIRAC.

M. M. LEVET précise que la situation est globalement favorable, du fait de la prolongation des contrats sur les territoires de la Région de Martel et de la Moyenne Vallée de la Dordogne. : Les dotations annuelles ont été prévus sans affectation d'équipements à remplacer.

M. le Président propose la présentation du bilan financier 2021.

M. Guy FLOIRAC Vice-Président indique que les chiffres suivants seront confirmés lors du vote du compte administratif et de la préparation budgétaire ;

il précise que l'emprunt de 1 million d'euros est inscrit dans les Restes à Réaliser Recettes – section investissement, et que des écritures de rattachement figurent pour un montant de 400 000 €uros en recettes de fonctionnement.

BUDGET SMECMVD - BUDGET SMECMVD - CA - 2021

| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|--|--------------------------|----------|--------------|----------|--------------|-----------------------|-------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation | A | 909 092,67 | G | 1 317 368,04 | G-A | 408 275,37 |
| | Section d'investissement | B | 2 730 008,86 | H | 1 940 942,65 | H-B | -789 066,21 |

| | | + | | + | |
|---------------------------|--|---|----------------------|---|-----------------------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section d'exploitation (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 382 224,03 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 672 860,75 (si excédent) |

| | | = | | = | | | |
|--------------------------------|--|----------|--------------|----------|--------------|-----------------------|------------|
| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
| TOTAL (réalisations + reports) | | P= | 3 639 101,53 | Q= | 4 313 395,47 | =Q-P | 674 293,94 |
| | | A+B+C+D | | G+H+I+J | | | |

| | | Section d'exploitation | | Section d'investissement | | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | |
|---|---|------------------------|--------------|--------------------------|--------------|---|--|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) | Section d'exploitation | E | 0,00 | K | 0,00 | | |
| | Section d'investissement | F | 1 840 916,50 | L | 2 018 827,00 | | |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 1 840 916,50 | = K+L | 2 018 827,00 | | |

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|-----------------|--------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------|--|
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation | = A+C+E | 909 092,67 | = G+I+K | 1 699 592,07 | 790 499,40 | |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 4 570 925,36 | = H+J+L | 4 632 630,40 | 61 705,04 | |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 5 480 018,03 | = G+H+I+J+K+L | 6 332 222,47 | 852 204,44 | |

DETAIL DES RESTES A REALISER

| Chap. | Libellé | Dépenses engagées non mandatées | | Titres restant à émettre | |
|---|--|---------------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION | | E | 0,00 | K | 0,00 |
| 011 | Charges à caractère général | | 0,00 | | |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | | 0,00 | | |
| 014 | Atténuations de produits | | 0,00 | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | 0,00 | | |
| 66 | Charges financières | | 0,00 | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | | 0,00 | | |
| 69 | Impôts sur les bénéfices et assimilés | | 0,00 | | |
| 70 | Ventes produits fabriqués, prestations | | | | 0,00 |
| 73 | Produits issus de la fiscalité | | | | 0,00 |
| 74 | Subventions d'exploitation | | | | 0,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | | | 0,00 |
| 013 | Atténuations de charges | | | | 0,00 |
| 76 | Produits financiers | | | | 0,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | | | 0,00 |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | F | 1 840 916,50 | L | 2 018 827,00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 0,00 | | 0,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | | 0,00 | | 845 351,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | 0,00 | | 1 000 000,00 |
| 18 | Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6) | | | | 0,00 |

M. le Président lève la séance 18 H 00

Le Secrétaire de séance

Christian DAURAT